

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 130 (2009)
Heft: 11-12

Rubrik: Commission d'élevage

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une nouvelle vision de l'élevage à la SAR (3^e partie)

Au sens de l'article 2 de l'ordonnance sur l'élevage, l'Office fédéral de l'agriculture reconnaît une organisation d'élevage, au sens des dispositions légales (ordonnance sur l'élevage – OE du 14.11.2007) si, entre autres conditions:

- elle est conçue comme une organisation d'entraide et se compose d'éleveurs actifs;
- elle a des objectifs précis quant à la sélection d'au moins une race ou une population, justifiés par un programme d'élevage;
- elle gère un herd-book... met sur pied des épreuves de performance... réalise des estimations de la valeur d'élevage.

Note: Cette notion de registre d'élevage ou «herdbook» revêt une importance capitale, en relevant que la SAR, seule organisation d'élevage d'abeilles en Suisse, détient un registre d'élevage centralisé depuis plus de 40 ans.

En s'appuyant sur les directives d'élevage de la fédération apicole allemande et de l'AGT (Groupe de travail allemande de sélectionneurs pour la tolérance contre la varroa), le herd-book de la FSSA/apisuisse distingue plusieurs catégories:

Pour l'exemple, nous ne citons ici que la catégorie «A».

Exigences pour l'inscription au herd-book et l'autorisation d'élevage

Classe A - Les reines peuvent être inscrites au herdbook si:

- l'ensemble des valeurs d'élevage conventionnelles (douceur, tenue du cadre, résistance à l'essaimage, production de miel) est supérieur à 100%.
- 6 colonies -sœurs testées et évaluées ou 0.38 de sûreté au moins, de toutes les valeurs d'élevage conventionnelles.
- approbation d'au moins 3 générations.
- conforme aux critères de la race selon l'organisation d'élevage.

Les reines des classes A peuvent être utilisées pour toutes les opérations d'élevage. La commission d'élevage apisuisse décide des exceptions pour l'utilisation dans les stations de fécondation.

Note: Avec un mode de sélection aussi sévère, les apiculteurs auront la certitude de disposer des meilleurs géniteurs possible pour leur fécondations, les reines n'ayant pas obtenu les qualifications souhaitées ne pouvant être utilisées comme mères, pour les stations de fécondation.

Quels sont les performances attendues et comment sont-elles évaluées?

Modes et étendue des tests de performance

Les éleveurs et les organisations d'élevage décident d'un commun accord quels modes de testages elles entendent utiliser.

Note: Pour cette première année de tests, la SAR a décidé de recenser les performances dans des ruchers de testage «à l'aveugle». Qu'est-ce-que cela signifie?

Recensement des performances dans les ruchers de testage à l'aveugle

Le responsable du rucher de testage se charge des soins aux colonies du rucher.

Les reines à tester sont réparties sur les ruchers de testage selon le système de **l'échange circulaire à l'aveugle**.

- A leur livraison, les reines sont rendues anonymes par la commission d'échange circulaire de l'organisation d'élevage et munies d'un chiffre aléatoire. Les étiquettes des cagettes sont modifiées en conséquence et regroupées par groupe à tester.
- Le test s'effectue de manière anonyme. Le responsable du rucher de testage ne doit pas connaître l'ascendance des reines jusqu'à la mise en valeur des résultats.
- Les reines sœurs doivent être réparties sur différents ruchers de testage.



Les résultats de performance sont recensés par le responsable du rucher, après constitution d'essaims artificiels ou de nuclei équilibrés,



Photo: RUEDI RITTER

Note: Il est bien clair que les conditions doivent être les mêmes (modèle de ruche, nourrissage, traitements contre varroa) pour tout le groupe testé et que les colonies ainsi constituées ne sont pas égalisées durant la saison.

Constitution d'un nucleus, destiné à recevoir des reines anonymes, selon la méthode Liebefeld.



Les fédérations de la SAR, par leurs éleveurs respectifs, ont mis en œuvre 8 ruchers tests (*photo ci-dessus*), colonie à tester, enruchée sur cires et cadres neufs, état au 7 septembre, 2 mois après la constitution des essaims artificiels, dans des ruches artisanales magnifiques.

3. Caractéristiques à tester et méthodes pour déterminer la performance

3.1 Critères conventionnels

3.1.1. Douceur

Echelle des notes

- 4 points **très douce** (pas de piqûre, pas d'envol, pas d'attaque)
- 3 points **douce** (pas de piqûre, pas d'attaque, léger envol)
- 2 points **nerveuse**, pique (év. 1 à 2 piqûres, envol, attaques)
- 1 point **agressive** (plusieurs piqûres)

Fréquence de évaluation et appréciation :

Evaluation à chaque ouverture de la colonie, mais au moins quatre fois.

3.1.2. Tenue du cadre

Echelle des notes

- 4 points **fermes, très calmes** (pas d'envol, pas de mouvements sur le cadre, pas de formation de grappes)

- 3 points **calmes** (pas d'envol, pas de formation de grappes, év. faibles mouvements sur le cadre)
- 2 points **agitées** (envol, mouvements sur le cadre, formation de grappes)
- 1 point **très agitées** (envol, mouvements sur le cadre, formation de grappes)

Fréquence d'évaluation et appréciation :

Evaluation à chaque ouverture de la colonie, mais au moins quatre fois.

3.1.3. Résistance à l'essaimage

Pendant le développement de la colonie, l'espace disponible doit être continuellement adapté.

Echelle des notes

- 4 points **pas d'essaimage**, (au maximum quelques amorces passagères de cellules royales sans œufs).
- 3 points **facilement maîtrisable**, (quelques cellules pondues, larves isolées, réduction après agrandissement).
- 2 points **difficilement maîtrisable**, (mise en place de nombreuses cellules pondues, réaction aux aides uniquement lors de flore mellifère abondante).
- 1 point **essaimage très prononcé**, (essaime ou nécessité de mettre la reine en nucleus, malgré l'abondance de flore mellifère pas de réaction aux aides).

Fréquence d'évaluations et appréciation :

Contrôles réguliers pendant la période d'essaimage avec un espacement de 5 à 9 jours.

3.1.4. Production de miel

La production de miel est déterminée par pesage de la récolte, séparément pour chaque colonie.

Note : *A part ces critères conventionnels, et à la demande de nombreux apiculteurs et scientifiques, il a été décidé d'ajouter les critères de tolérance aux varroas.*

Ce test de tolérance fera l'objet de notre prochain article.

Pour la CE : Eric Marchand, président

NB : *Toutes ces informations concernant la partie «élevage» d'apisuisse peuvent subir quelques modifications au fur et à mesure de l'avancement des travaux.*

Merci d'en tenir compte.